

**Liste des pièces de demande de prestations**

« Etablissement public de prévoyance sociale régi par la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 Et le décret n° 2008-155/PRES/PM/MFPRE/MEF du 03 avril 2008 portant transformation de la CARFO en établissement public de prévoyance sociale »

ALLOCATION DE VIEILLESSE

1. une demande d'allocation vieillesse non timbrée (imprimé à retirer à la CARFO) ;
2. un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance de l'assuré ;
3. un relevé général de service de l'assuré (RGS) ;
4. un certificat de cessation de paiement (CCP) de l'assuré établi par la solde ;
5. l'acte de cessation définitive d'activité (mise à la retraite, licenciement, révocation etc.) ;
6. une attestation du S. N. D. ou de la dispense du S.N.D ;
7. une copie de la CNIB ou du passeport de l'assuré en Cours de validité ;
8. une attestation d'ouverture du droit à pension (fourni par la CARFO) ;
9. un relevé d'identité bancaire de l'assuré.

NB :

- a. pour les assurés connus sous plusieurs identités, joindre un acte sur la conformité d'identité ;
- b. pour les agents qui n'emmagasinent pas au budget de l'Etat, joindre une attestation de cotisation ;
- c. joindre l'avis d'ordre de recette et l'ordre de recette s'il y a lieu ;
- d. pour les agents ayant validé des services temporaires, joindre une attestation de validation ;
- e. pour les agents ayant bénéficié de disponibilité, détachement ou de réquisition, joindre lesdits actes ;
- f. pour les agents des collectivités territoriales, joindre tout document attestant l'affiliation à la caisse de retraite des Collectivités communales, s'il y a lieu ;
- g. pour la femme mère d'au moins trois enfants à Charge, joindre une ordonnance de prise en charge et les extraits d'actes de naissance desdits enfants.


Hyacinthe TAMALGO
Chevalier de L'Ordre de
Caisse Nationale de Retraite des Fonctionnaires